



Demande de mise à disposition d'un chalet au Marché de Noël à Steinfort



EN form

Je suis : **une personne privée**
 une association

Nom de l'association :

une société

Nom de la société :

N° inscription au Registre de commerce :



Formular auf DE

Personne de contact pendant l'événement (montage et démontage compris) :

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L-

Localité :

Téléphone :

E-mail :

Informations concernant votre chalet :

Liste détaillée des marchandises proposées à la vente :

Le montage et démontage des chalets est organisé par la commune de Steinfort.

Alimentation électrique (Mise à disposition d'une (1) triplette par la commune) :

Non

Oui : 240 Volt - Uniquement pour éclairage
 240 Volt - Consommation plus élevée
 400 Volt - Courant triphasé

Énumérez tout ce que vous voulez brancher au courant électrique :

Watt

Watt

Watt

Watt

Watt

Tous les appareils électriques utilisés doivent être dans un état impeccable de fonctionnement.

Les tuyaux à gaz ne doivent pas avoir plus de 5 ans.

Pour des raisons techniques, l'utilisation de chauffages électriques est strictement interdite!

Les chalets sont tous équipés de chauffages au gaz.

Eau :

Avez-vous besoin d'eau **courante** ?

Non

Oui

(Pour des raisons techniques, les raccordements directs au réseau d'eau sont limités et réservés aux stands gastronomiques).

Deux points d'eau communs sont à votre disposition sur le site.

Matériel mis à disposition par la commune dans la limite du stock disponible (veuillez préciser la quantité) :

Tables (2,20 x 0,50 m)

Bancs (2,20 x 0,25 m)

Chaises

Grandes briques

Petites briques

Le matériel demandé vous sera mis à disposition dans votre chalet.

Le montage & démontage est à charge de l'exploitant.

Tout autre matériel comme rallonges, éclairages, prises multiples, décoration ... sont à charge de l'exploitant.

Nous vous conseillons l'utilisation de matériel durable et/ou réutilisable ou de matériel de seconde main pour votre décoration (p.ex. plantes, guirlandes, décoration de table). Pour ce qui est de l'éclairage personnalisé de votre stand, veuillez recourir à de l'éclairage économique (p.ex. LED).

Suite à l'introduction de la loi du 9 juin 2022 modifiant la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets - Dispositions visant à générer moins de déchets lors d'événements tels que fêtes, manifestations sportives ou culturelles, etc., nous tenons à vous rappeler que **les produits à usage unique en plastique** (sacs, barquettes et autres récipients pour aliments, assiettes, couverts, touillettes, pailles, mini-pics), récipients pour boissons (gobelets, tasses, verres) et bouteilles **sont formellement interdits**. Ce depuis le 1er janvier 2023. Par ailleurs, il convient d'éviter aussi les autres matériaux à usage unique. Nous exigeons dès lors de la part de nos participant.e.s de ne pas utiliser ce genre de matériel. Naturellement la commune de Steinfort soutiendra ses participant.e.s du Marché de Noël en leur mettant à disposition de la vaisselle réutilisable en location.

Matériel gastronomique qui peut être emprunté contre une caution par la commune dans la limite du stock disponible (veuillez préciser la quantité) :

Gobelets :

Softs/bière (0,3 cl) Crémant Vin

Récipients pour aliments :

Bols Barquettes à frites Assiettes

Couverts :

Fourchettes Couteaux Cuillères

Stands de catering :

Il est conseillé aux exploitants d'un stand de catering de proposer, si possible, au moins un plat végétarien / végétalien. L'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique (p.ex. limonades, fruits, légumes, viande, pain, œufs), de boissons (p.ex. jus, boissons alcoolisées, eau, tisanes, lait) et de produits (p.ex. produits laitiers, pommes de terre, frites, viande, farine, pain, œufs, fruits, légumes, miel, sauces) du Luxembourg et/ou de la région « ≤ 100 km » du Luxembourg est à privilégier.

Si vous proposez des produits du commerce équitable (p.ex. café, thé, banane, chocolat, sucre) ou des produits issus de l'agriculture biologique, du commerce équitable ou de la région, n'hésitez pas à en informer vos visiteurs (p.ex. sur l'affichage des menus).

Le recours aux bouteilles en verre consignées, à la tireuse à bière et aux récipients réutilisables pour les boissons est obligatoire. En cas d'utilisation de pailles, il faut que ces dernières soient réutilisables (p.ex. inox, plastique dur, silicone ou bambou).

Les restes alimentaires représentent une grande partie de l'ensemble des déchets. Pour lutter contre ce gaspillage, les plats peuvent par exemple être divisés en petites ou grandes portions. Le recours à des systèmes à pompes ou en grand conditionnement pour les sauces au lieu d'un emballage individuel est également à privilégier, la distribution de sachets de sucre individuels et de dosettes de lait individuelles (si les prescriptions d'hygiène le permettent) est également à éviter.

A observer que la distribution de serviettes en papier recyclé (et non blanchi si possible) est obligatoire.

Le respect de l'environnement :

- A la fin du marché, les chalets doivent être libérés, nettoyés et remis en état initial par les soins des exploitants. Les exploitants sont tenus de laisser leur emplacement propre. Il est interdit de jeter ou de laisser des papiers, emballages ou débris sur le sol.
- A cette fin des poubelles permettant de trier les déchets sont à votre disposition à plusieurs endroits sur le site du marché. Pour les déchets qui n'ont malheureusement pas pu être évités, il convient de les trier correctement afin qu'ils puissent être recyclés. Pour cela, des poubelles et des systèmes de tri adaptés, clairement étiquetés, seront mis à disposition dans des endroits appropriés pendant toute la durée de la manifestation, aussi bien pour les exposants que pour les visiteurs.
- Toute distribution de gadgets, objets promotionnels et sacs à usage unique sera interdite lors du marché.
- Tous les cris, appels, invectives et propos grossiers sont interdits ainsi que l'usage d'instruments bruyants pour appeler le public, tel que micro sonorisation ou haut-parleurs. La diffusion de musique, qu'elle soit amplifiée ou non tout comme l'utilisation de tout autre dispositif sonore sont interdits (haut-parleurs, image vidéo, etc.).

Conditions de participation :

Les dates et heures d'ouverture pour l'année 2023 sont les suivantes :

Vendredi, le 8 décembre 2023 de 18h00 à 23h00. Vendredi, le 15 décembre 2023 de 18h00 à 23h00.
Samedi, le 9 décembre 2023 de 16h00 à 23h00. Samedi, le 16 décembre 2023 de 16h00 à 23h00.
Dimanche, le 10 décembre 2023 de 16h00 à 22h00. Dimanche, le 17 décembre 2023 de 16h00 à 22h00.

- Les chalets doivent rester ouverts jusqu'au moins 30 minutes avant la fermeture officielle du marché. Les stands gastronomiques sont priés de ne plus rien servir 10 minutes avant la fermeture.
- En cas de vente de boissons alcooliques il est indispensable d'être en possession d'une autorisation de cabaretage. **Attention : La présence d'une personne en possession de la licence est obligatoire pendant toute la durée de l'événement.**
 - Pour les commerçants et personnes privées, la demande d'autorisation et les frais y relatifs sont à charge de l'exploitant.
 - Pour les associations, la commune de Steinfort se chargera des autorisations afférentes. A cette fin veuillez s.v.pl. remplir la demande simplifiée pour des licences de débit supplémentaires.
- Tout, y compris le matériel exposé, est sous la responsabilité de l'exposant.
L'organisateur ne prend aucune responsabilité en cas de perte, vol ou autre incident.
- Tous les produits (y compris ceux manufacturés par l'exposant) doivent être conformes aux normes nationales et européennes.
- En tant que commune de Steinfort, il nous tient à cœur de soutenir, au cours de l'année, différentes associations sans but lucratif luxembourgeoises. Au lieu d'exiger des frais d'emplacement, nous réclamons à chaque exposant de notre Marché de Noël **une participation de 10% des recettes réalisées pendant cette manifestation**. La somme ainsi récoltée sera par la suite remise sous forme de don à une ou plusieurs asbl de notre choix. Comme contributeur à cette collecte solidaire, vous serez convié à la remise de chèque qui aura normalement lieu au printemps de l'année suivante. Nous vous remercions d'avance de votre générosité.

En cas d'une réponse favorable de plus amples informations vous seront communiqués en temps utile.

Le/la signataire déclare par sa signature d'être en possession de toutes les autorisations nécessaires à l'exercice des activités proposées. En plus, il/elle déclare sur l'honneur qu'il/elle respecte les conditions ci-dessus et qu'il/elle ne vend pas de marchandises non autorisées.

Le présent formulaire est à renvoyer, dûment rempli et signé, pour **au plus tard le vendredi 1^{er} septembre 2023** soit par mail à **service.pr@steinfort.lu**, soit par courrier postal à l'adresse : **Commune de Steinfort, B.P. 42, L-8401 STEINFORT**

A joindre en annexe :

- Pour les exposants : Photos des marchandises proposés.
- Pour les associations qui vendent de boissons alcooliques :
La demande simplifiée pour des licences de débit supplémentaires.

Lieu & date :

Signature

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre « Demande mise à disposition d'un chalet au Marché de Noël à Steinfort ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations est la Commune de Steinfort. Elles sont enregistrées dans notre système informatique pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: dpo@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à:

DPO - Commune de Steinfort 4, Square Patton L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre du traitement de votre « Demande de mise à disposition d'un chalet au Marché de Noël à Steinfort ».